



## Descriptif de l'itinéraire :

Départ du bourg de St LAURENT sur OUST. Consultez le panneau d'interprétation situé sur la place du Four. Prenez la direction du canal à Nantes à Brest. Prendre à gauche à 100m Place du Courtil aux Fées et suivre le balisage. Le sentier longe l'étier (résurgence de nombreuses sources et de la nappe) et le ruisseau de Guidecourt. Après la traversée de la RD 147, vous retrouvez le sentier proche de la station de captage et empruntez prairies et bois de feuillus. Suivez le balisage jusqu'au village de Beaumont.

Arrivé au village, prenez à gauche. En traversant le village remarquez quelques linteaux de portes et un four à pain abrité dans une vieille maison qui a caché un prêtre réfractaire pendant la révolution. A la sortie du village, empruntez à droite le sentier balisé qui se trouve sur le territoire de la commune de Ruffiac.

A 150m, tournez à gauche pour entrer sur les terres de St Vincent. Traversez la route qui monte vers le Houssa. Faites 300m, tournez à gauche, en longeant un étang et vous arrivez au village de La Rivière. Comme vous pouvez le constater, ce nom n'a pas de rapport avec la topographie; c'est celui d'une famille qui régna sur le Sud de Ruffiac au XVI<sup>ème</sup> siècle.

Au milieu du village, tournez à gauche au niveau du transformateur. Vous passez devant l'ancienne ferme du Manoir de Balangeard que vous trouverez ensuite sur votre droite. Consultez le panneau d'interprétation affiché sur le mur de cette propriété pour plus de renseignements. Si la grille est ouverte, vous pouvez entrer dans l'avant-cour pour y admirer de plus près ces vieilles pierres, le puits, les linteaux et les pigeonniers.

Traversez la départementale 147 et prenez le chemin d'exploitation qui descend vers le houssa, pendant 500m environ. Au carrefour des chemins de terre, tournez à gauche et suivez le balisage à travers le massif forestier de Trémadeux, jusqu'à la ferme du Houssa. Prenez la route bitumée à gauche sur 500m et rentrez à droite dans la forêt domaniale de Ruffiac. A l'entrée, vous pouvez consulter le panneau d'information de l'O.N.F (Office National de la Forêt).

➤ Suivez le balisage en profitant de la nature et en la respectant ◀  
Au bout de quelques centaines de mètres vous vous retrouvez sur la commune de St Laurent sur Oust. L'ensemble du massif (100 ha) a brûlé en 1984. Une partie seulement (27ha) appartient à la frairie du village depuis 1936 et c'est encore de nos jours, la communauté villageoise qui gère ces terres appelées "*Communs de Beaumont*". Admirez au passage le clocher de Caro qui se détache sur l'horizon (alt. ≈100m). Puis, vous arrivez sur le site néolithique de Beaumont. Consultez le panneau d'interprétation qui retrace l'historique du cairn néolithique, la légende du Courtil aux fées et des emmurés de Beaumont. En continuant le chemin, vous surplombez la Vallée de l'Oust. On peut admirer la vue et comprendre l'intérêt stratégique d'un tel site, à cette époque, pour la surveillance de ce passage naturel.

En poursuivant votre itinéraire vous revenez vers le village, en laissant sur votre gauche le manoir de Beaumont. Consultez le panneau d'interprétation sur les emmurés de Beaumont et l'histoire de la construction de la propriété. Au cœur du village vous remarquerez un four à pain et une croix restaurés par la communauté villageoise. Vous retrouvez l'itinéraire emprunté à l'aller pour rejoindre le bourg de St Laurent. Juste après la station de pompage, prenez à droite la voie communale des Bruyères qui vous permettra un regard agréable sur la vallée.

Avant de franchir à nouveau le ruisseau de Guidecourt, sur la droite, vous apercevez une croix ancrée en schiste du pays, une aire de jeux aménagée, une fontaine et un lavoir.

Vous arrivez en fin de parcours, nous espérons que cette randonnée vous a plu...

**Si vous avez des remarques ou des suggestions à faire, n'hésitez pas à les formuler aux mairies de Ruffiac ou de St Laurent sur Oust.**

## Recommandations :

Sur l'ensemble du circuit, les randonneurs feront preuve de correction et de prudence. Les communes de St Laurent sur Oust et de Ruffiac se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident.

- Respectez les clôtures, les cultures : ne coupez pas les ficelles servant à guider les troupeaux.
- Ne cueillez pas inutilement les fleurs.
- Si vous voyez de jeunes faons, ne les touchez pas, même s'ils paraissent blessés : leur mère les abandonnerait.
- Ayez de bonnes chaussures bien fermées.
- Attention aux incendies : ne fumez pas en forêt.
- Ne laissez aucun débris derrière vous.